



— — — Arrêté municipal —

Date : 01/09/2026	N° 7043 - 26-AV-0032
Objet : Pose d'un nouveau coffret REMBT 12 plages , réalisation de 3 boîtes de jonction BT,R et reprise des réseaux BT souterrains existants 150 ² Alu	
ENEDIS	
RUE DU 4 SEPTEMBRE - Maizières-lès-Metz	

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire),

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 421-1 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature,

VU la demande en date du 14/08/2026 par laquelle ENEDIS demeurant 2, boulevard Dr Cattenoz 54600 VILLERS LES NANCY demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Pose d'un nouveau coffret REMBT 12 plages, réalisation de 3 boîtes de jonction BT,R et reprise des réseaux BT souterrains existants 150² Alu, 10 RUE DU 4 SEPTEMBRE,

Arrête

Article 1 - Autorisation

ENEDIS est autorisée, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

10 RUE DU 4 SEPTEMBRE

- du 01/10/2026 au 01/11/2026, Pose d'un nouveau coffret REMBT 12 plages , réalisation de 3 boîtes de jonction BT,R et reprise des réseaux BT souterrains existants 150² Alu.,

Article 2 - Sécurité et signalisation de chantier

ENEDIS devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur à la date du chantier, telle qu'elle résulte notamment de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie, consacrée à la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

VILLE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ - B.P 30240

57282 MAIZIÈRES-LÈS-METZ CEDEX

Tél. 03 87 80 44 31 - Fax. 03 87 51 77 16



La présente autorisation vaut titre d'occupation.

L'occupation est consentie du 01/10/2026 au 01/11/2026, soit pour une durée de 32 jours.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'un mois à compter de la révocation ou au terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 01 septembre 2026



Par Délégation,
Daniel FOURRIER

Adjoint au Maire,

DIFFUSION :

- ENEDIS
- SDIS Caserne de Maizières-lès metz
- Brigade de gendarmerie de MLM
- Police municipale de MLM
- Service communication de Maizières-Lès-Metz
- SDIS 57 arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**

Particulier ☐ service public ☒ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : DUONG Prénom : Huy Hoang
 Dénomination : ENEDIS Représenté par : Huy Hoang DUONG
 Adresse Numéro : 02 Extension : _____ Nom de la voie : Bd Cattenoz
 Code postal 54602 Localité : VILLERS LES NANCY Pays : France
 Téléphone 0699239544 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : huy-hoang-externe.duong@enedis.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° 10
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : 10 Extension : _____ Nom de la voie : _____
RUE DU 4 SEPTEMBRE
 Code postal 57280 Localité : MAIZIERES LES METZ
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒

- Pose d'un nouveau coffret REMBT 12 plages
 - Réalisation de 3 boîtes de jonctions BT, R
 - Reprise des réseaux BT souterrains existants 150² Alu

Date prévue de début d'application 01102026 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

PLAN DE SITUATION

ZONE DE TRAVAUX











